



Urgence, j'ai besoin d'être renseignée

Par **edna**, le **02/06/2008** à **10:06**

Dites moi; est ce que c'est vrai qu'on publie les bans après un divorce? Je veux dire que lorsque le divorce est prononcé, est ce que les bans du divorce doivent être prononcé? Je sais qu'on publie des bans quand on doit se marier, mais publier des bans de divorce? Je ne comprends rien.
Svp repondez moi.

Par **jeetendra**, le **02/06/2008** à **10:26**

bonjour, il n'y a pas à ma connaissance de publication de bans après un divorce, pour le mariage oui, 20 à 30 jours avant, publication faite par la mairie du lieu du mariage pour avertir les gens, cordialement

Par **edna**, le **02/06/2008** à **10:30**

Merci de m'avoir répondu. Mon avocat m'a dit qu'il faudrait deux mois pour publier mon divorce. Que dois je comprendre?